DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Syrie | Tourisme sur passeport

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera apposé le visa :** Signé, valable 6 mois après la date de retour, et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention, l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé. NB : Pour pouvoir obtenir un visa pour la Syrie, aucun visa ou tampon d'Israël ne doit figurer sur votre passeport, ni de trace de passage près de la frontière israélienne.

☑ **2 Exemplaires du formulaire d'ambassade de demande de visa, disponible en document à télécharger ci-joint :** Dûment rempli, daté et signé.

☑ **2 Photos d'identité en original et en couleur :** En coller une en haut de chaque formulaire.

☑ **1 Copie d'un Justificatif de voyage Aller-Retour détaillé (ex : attestation d'agence, billets d'avion, confirmation de réservation des vols) :** Ce Justificatif de voyage doit mentionner le nom du voyageur, n° de vol ou voyage, la compagnie de transport, les dates et les destinations. [Ou 1 Copie d'un justificatif aller et d'un justificatif de continuation, avec copie du visa du pays de continuation.]

☑ **1 Lettre d'attestation d'employeur :** Avec papier à en tête, tampon et signature, confirmant votre emploi (ou 1 copie de carte d'étudiant ou de justificatif de retraite)

☑ ***Supplément pour passeport non-français :*** 1 Copie d'un justificatif de domicile (facture internet, EDF...) + pour les passeports hors-UE : 1 carte de séjour valide en original et copie.